

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par courrier en date du 7 avril 2000, la Société d'économie mixte de Meyzieu (SODEMEY) informe la Communauté urbaine qu'elle souhaite vendre son patrimoine, soit 37 logements situés dans le secteur des Plantées à Meyzieu.

Les logements seront revendus en priorité aux locataires occupants dans le cadre d'une mission d'aide à l'accession sociale. Les logements qui ne pourront pas être acquis par leur locataire, feront l'objet d'une reprise par un bailleur public afin de préserver l'avenir des occupants.

Il est précisé que la SODEMEY avait obtenu des garanties d'emprunts de la Communauté urbaine par délibérations en date des 25 janvier 1993 et 3 avril 1995, le capital restant dû au 31 décembre 1999 est de 4 580 518,01 F (soit 85 % du montant total).

Or, pour pouvoir vendre son patrimoine, la SODEMEY doit requérir l'autorisation de monsieur le préfet du Rhône et des collectivités garantes des emprunts. En date du 11 avril 2000, la direction départementale de l'équipement sollicite l'avis de la Communauté urbaine et demande qu'une délibération soit prise.

En conséquence, après avoir consulté monsieur le vice-président chargé de l'habitat et du logement qui a émis un avis favorable sur l'opportunité de cette vente, la Communauté urbaine peut prononcer la résiliation des garanties accordées à la SODEMEY sous condition du remboursement immédiat des prêts au fur et à mesure de la réalisation des ventes, conformément à l'article L 443-13 du code de la construction et de l'habitation.

La SODEMEY devra justifier à la Communauté urbaine que les logements pourront être revendus à un prix au moins équivalent aux montants garantis.

| N° dossier | Contrat | Objet | Date du contrat | Durée | Fin du contrat | Taux en (%) | Capital garanti | Capital restant dû au 31/12/1999 |
|------------|---------|--|-----------------|--------|----------------|-------------|-----------------|----------------------------------|
| 14164 | 0418081 | acquisition de 17 logements Le Nantes - Prêt expérimental - | 1993 | 15 ans | 2008 | 6 | 965 600 | 676 230,00 |
| 14165 | 0421012 | amélioration de 16 logements Le Nantes - Prêt amélioration subventionné - | 1993 | 15 ans | 2008 | 4,5 | 1 142 400 | 763 970,50 |
| 14689 | 0444062 | réhabilitation d'un logement Le Nantes - Prêt amélioration subventionné - | 1995 | 15 ans | 2010 | 4,5 | 63 750 | 50 170,5 |
| 14733 | 0446128 | acquisition amélioration de 20 logements Le Dunkerque - Prêt insertion sociale - | 1995 | 20 ans | 2015 | 4,5 | 2 062 950 | 1 916 568,35 |
| 14734 | 0446131 | réhabilitation de 20 logements Le Dunkerque - Prêt amélioration subventionné - | 1995 | 20 ans | 2015 | 4,5 | 1 275 000 | 1 173 578,36 |

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu le courrier de la Société d'économie mixte de Meyzieu (SODEMEY) en date du 7 avril 2000 ;

Vu ses délibérations en date des 25 janvier 1993 et 3 avril 1995 ;

Vu l'article L 443-13 du code de la construction et de l'habitation ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte la vente du patrimoine de la SODEMEY.

2° - Prononce la résiliation des garanties accordées à la SODEMEY sous condition du remboursement immédiat des prêts au fur et à mesure de la réalisation des ventes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,